

**Assemblée publique de consultation
Le mercredi 22 septembre 2010 à 18 h 30
Maison de la culture Maisonneuve
4200, rue Ontario Est**

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du Règlement 01-275-65 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'y intégrer des éléments de précision et de nouvelles dispositions concernant certains usages sur la rue Sainte-Catherine Est et explication de la procédure applicable -1103303008.
3. Période de consultation des citoyens sur le le Règlement d'urbanisme 01-275-65.
4. Présentation du projet particulier PP27-0132 dont l'objet principal est de modifier le projet particulier PP27-0078 en vue d'autoriser la transformation du rez-de-chaussée à des fins résidentielles de trois bâtiments, situés à l'angle nord-ouest des rues Ontario et Viau et explication de la procédure applicable - 110603011.
5. Période de consultation des citoyens sur le projet particulier PP27-0132.
6. Présentation du projet particulier PP27-0129 dont l'objet principal est de permettre la démolition de deux bâtiments industriels situés au 2310 et aux 2320 à 2330, avenue Aird et la construction d'un projet résidentiel de 4 étages, localisé entre les rues Hochelaga et de Rouen et explication de la procédure applicable - 110603010.
7. Période de consultation des citoyens sur le projet particulier PP27-0129.
8. Présentation du Règlement 01-275-63 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) en vue de créer un nouveau secteur où les trois modes d'implantation sont autorisés (isolé, jumelé et contigu) et de corriger le plan intitulé «TID-3» pour y inscrire un taux d'implantation de 70 % et explication de la procédure applicable - 1100603008.
9. Période de consultation des citoyens sur le le Règlement d'urbanisme 01-275-63.
10. Présentation du projet particulier PP27-0127 dont l'objet principal est de modifier le projet particulier PP27-0109 qui a permis la démolition de l'école Peter-Hall située au 9445, rue Hochelaga et la construction d'un immeuble d'habitation composé de trois pavillons, d'une hauteur de trois étages, localisés entre l'avenue Fletcher et le parc Saint-Victor et explication de la procédure applicable - 110603007.
11. Période de consultation des citoyens sur le projet particulier PP27-0127.
12. Levée de l'assemblée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2010.

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Julie Doyon